



Fiche de données de sécurité

Section 01 Identification

Identificateur du produit	ClearSurf SLES 3EO 60 %
Autres moyens d'identification	Lauryléther sulfate de sodium ; laurth sulfate de sodium; Poly(oxy-1,2-éthanediyl), α -Sulfo- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), éthers C12-14-alkyliques, sels de sodium ; CAS : 68891-38-3
Usage du produit et restrictions d'utilisation	Pour usage commercial et industriel.
Identificateur du fournisseur initial	ClearTech Industries Inc. 1500 Quebec Avenue Saskatoon, SK. Canada S7K 1V7 Téléphone: 800.387.7503 Fax: 888.281.8109 www.cleartech.ca
Préparé par	ClearTech Industries Inc. service technique
No de téléphone d'urgence (24 h sur 24)	306.664.2522

Section 02 Identification des dangers

Dangers physiques

Liquide inflammable Catégorie 3

Dangers pour la santé

Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 2

Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1

Dangers environnementaux

Danger pour le milieu aquatique - danger à court terme (aigu) Category 2

Danger pour le milieu aquatique - danger à long terme (chronique) Category 3

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de Danger

- H226 Liquide et vapeur inflammables
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H318 Provoque des lésions oculaires des yeux.
- H401 Toxique pour les organismes aquatiques.
- H412 Harmful to aquatic life with long lasting effects.

Pictogrammes



Conseils de prudence

Prévention

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces, chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Wear des gants de protection, des vêtements de protection, des protection des yeux, des protection du visage.

Intervention

- P303 P352 P332 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (au les cheveux):Laver abondamment à l'eauEn cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.Rincer la peau à l'eau or se doucher.
- P313 P362 P364
- P361 P353
- P305 P351 P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution a l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P310
- P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
- P235 Tenir au frais.

Élimination

- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et/ ou locaux, y compris la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Danger non calcifiées ailleurs

Pas disponible

Renseignements supplémentaires

Pas disponible

Section 03 Composition / information sur les ingrédients

Composants contribuant aux dangers:

Dénomination chimique	Nom commun	Numéro CAS	Concentration (w/w%)
α -Sulfo- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), éthers C12-14-alkyliques, sels de sodium	SLES	68891-38-3	58-62 %
Ethyl alcohol	Ethanol	64-17-5	13-16%

Section 04 Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Inhalation	Éliminer toutes les sources d'inflammation, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Enlever la source d'exposition ou transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion	Rincer a bouche. Obtenir des conseils / soins médicaux en cas de malaise.
Contact cutané	Éviter le contact direct. Porter un vêtement de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements, les chaussures et les accessoires en cuir contaminés Rincer délicatement la peau sous un faible jet d'eau tiède / sous la douche pendant 15 à 20 minutes. Placer les vêtements contaminés sous l'eau et les laver avant de les utiliser de nouveau ou les éliminer. obtenir des conseils / soins médicaux Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser de nouveau ou les éliminer.
Contact oculaire	Enlever la source d'exposition ou transporter la personne à l'air frais. Rincer délicatement les yeux avec un faible jet d'eau tiède pendant quelques minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il est possible de le faire facilement. Continuer le rinçage pendant 30 minutes. Prendre soin de ne pas faire couler l'eau contaminée dans l'œil non touché ou sur le visage. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion	Peut causer des nausées, des vomissements et des douleurs abdominales.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires des yeux.
Informations complémentaires	Pour plus d'informations, voir Section 11 Données toxicologiques

Section 05 Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utilisez les agents d'extinction appropriés pour le feu environnant.
Agents extincteurs inappropriés	Les jets d'eau ne sont pas recommandés pour combattre les incendies impliquant des produits chimiques.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeur inflammables Oxydes de carbone et soufre peuvent être produits dans le feu.
Équipement de protection et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH et des vêtements de protection chimique.

Section 06 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles / équipements de protection / mesures d'urgence	Porter un équipement de protection individuelle approprié. (Voir la Section 08 Contrôle de l'exposition / protection individuelle). Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces, chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Rester au vent, ventiler la zone.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les égouts. Avertissez-gouvernementales, de santé et sécurité au travail et les autorités environnementales. Avertir les exploitants de prises d'eau avoisinantes.
Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage	PETITS DÉVERSEMENTS: Arrêter ou réduire la fuite si sécuritaire de le faire. Déversement avec un matériau absorbant qui ne réagit pas avec le produit chimique déversé. Rincer la zone avec de l'eau. Le matériel absorbant contaminé peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. GROS DÉVERSEMENTS: Contacter les services d'urgence et le feu et le fournisseur pour obtenir des conseils.

Section 07 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manutention dans des conditions de sécurité	Utilisez l'équipement approprié pour soulever et transporter tous les récipients. Utiliser des pratiques d'hygiène et d'entretien ménager industriels sensibles. Laver soigneusement après manipulation. Évitez toutes les situations que pourraient mener à l'exposition nocive. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces, chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Inspectez les contenants pour vous assurer qu'ils ne sont ni endommagés ni fuites avant de les manipuler. Si l'étiquette d'origine est endommagée ou manquante, remplacez-la par une étiquette du lieu de travail. Ayez à portée de la main du matériel de secours adapté en cas d'incendies, de déversements et de fuites.
Stockage dans des conditions de sécurité	Conservez dans un endroit frais, sec et bien aéré, et loin des sources de chaleur et matériaux incompatibles. Toujours entreposer dans le récipient d'origine étiqueté. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation et quand vide. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Protéger l'étiquette et le garder visible.
Incompatibilités	Acides forts, tels que sulfurique, nitrique et chlorhydrique. Les agents oxydants, tels que l'oxygène, le peroxyde d'hydrogène, les acides sulfurique et nitrique, et les permanganates.

Section 08 Contrôle de l'exposition / protection individuelle**Limites d'exposition**

Composant	Règlement	Type de liste	Valeur
Ethanol	ACGIH	STEL	1000 ppm (1880 mg/m ³)

Contrôles d'ingénierie

Prescriptions en matière de ventilation	La ventilation mécanique (dilution ou échappement local), clôture de processus ou de personnel et le contrôle des conditions de traitement doivent être fournis conformément à tous les codes d'incendie et les exigences réglementaires. Donner de l'air de remplacement suffisante pour compenser l'air évacué par les systèmes d'échappement.
Autre	Un tuyau d'arrosage et un bassin oculaire, ou une station de douche d'urgence et de douche oculaire devraient être disponibles, testés, et être à proximité du produit manipulé, conformément à la réglementation provinciale.

Équipement de protection

Les points suivants ne sont que des recommandations. Il est de la responsabilité de l'employeur et de l'utilisateur de faire une évaluation des risques du processus au cours duquel le produit est utilisé et de déterminer les mesures d'ingénierie et les EPI adéquates pour leur processus. Des renseignements supplémentaires réglementaires et de sécurité devraient être obtenus des autorités locales et, si nécessaires, d'un hygiéniste industriel professionnel.

Protection des yeux et du visage	Lorsqu'il y a un risque d'exposition des yeux ou du visage, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité bien ajustées et un écran facial ou un masque respiratoire complet ou tout autre équipement de protection similaire qui protège le visage et les yeux de la personne qui les porte. Les lentilles de contact ne doivent pas être portés; ils peuvent contribuer à de graves lésions oculaires.
---	---

Protection des mains et du corps	Le port de gants jetables en latex ou nitrile est recommandé pour prévenir le contact accidentel. Une protection de la peau en caoutchouc butylique, en néoprène ou en PVC est recommandé lors de contact de manipulation prolongée. Les gants en cuire ne sont pas recommandés pour la protection chimique. Se référer aux instructions du fabricant pour les temps de protection et les renseignements concernant la perméabilité ; à noter que les temps de protection et la perméabilité varient avec la température, l'utilisation et l'âge du produit. L'utilisation prolongée d'équipements de sécurité ou de vêtements contaminés n'est pas recommandé ; les laver avant de réutiliser ou les jeter.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter des équipements respiratoires appropriés.
Dangers thermiques	Pas disponible

Section 09 Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Liquide
Couleur	blanc à jaune pâle
Odeur	Pas disponible
Seuil olfactif	Pas disponible

Propriétés

pH	7.0-9.5 @ 1 %
Point de fusion / point de congélation	-4 °C
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	88 °C
Point d'éclair	~25 °C
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité	Pas applicable
Limite supérieure d'inflammabilité	19%
Limite inférieure d'inflammabilité	Pas disponible
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	Pas applicable
Solubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	0.3 @ 23 °C
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	~100 cps @ 25 °C
Densité	~1.03 g/mL @ 20 °C
Caractéristiques des particules	Pas applicable

Section 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Liquide et vapeur inflammables Pas disponible
Stabilité	Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.
Risques de réactions dangereuses	La polymérisation dangereuse n'est pas anticipée.
Conditions à éviter	Éviter tout contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides forts, tels que sulfurique, nitrique et chlorhydrique. Les agents oxydants, tels que l'oxygène, le peroxyde d'hydrogène, les acides sulfurique et nitrique, et les permanganates.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique peut produire des oxydes carbone et soufre.

Section 11 Données toxicologiques**Toxicité aiguë (Valeurs DL50 / CL50)**

Composant	Voies d'exposition	Espèces	Valeur	Exposition
SLES	Orale	Rat	4100 mg/kg bw	
	Cutanée	Rat	>2000 mg/kg bw	

Résumé des effets toxicologiques sur la santé

Caractéristiques chimiques	Pas d'effets connus
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée
Ingestion	Peut causer des nausées, des vomissements et des douleurs abdominales.
Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires des yeux.
Sensibilisation	Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets connus de sensibilisation.
Mutagénicité	Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets mutagènes connus.
Cancérogénicité	Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets cancérogénicité connus.
Toxicité pour la reproduction	Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets toxiques connus pour la reproduction.
Toxicité pour certains organes cibles	Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets connus sur des organes cibles.
Danger par aspiration	Pas disponible
Produits synergiques	Pas disponible

Section 12 Données écologiques**Écotoxicité**

Composant	Type	Espèces	Valeur	Exposition
SLES	CL50	Poisson	7.1 mg/L	96 heures
	NOEC		0.14 mg/L	28 days
	CE50	Invertébrés aquatiques	7.4 mg/L	48 heures
	NOEC		0.27 mg/L	21 days
	CE50	Algues	27.7 mg/L	72 heures

Biodégradabilité	La liste intérieure des substances classifie SLES comme non-persistant.
Bioaccumulation	La liste intérieure des substances classifie SLES comme non-bioaccumulatif.
Mobilité	Ce produit est soluble dans l'eau , et ne devrait pas être absorbé par le sol et peut contaminer les eaux souterraines
Autres effets nocifs	Pas disponible

Section 13 Données sur l'élimination

Déchets provenant de résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux, y compris la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
Emballages contaminés	Ne pas enlever l'étiquette, respecter les avertissements indiqués sur l'étiquette même après que le récipient soit vide. Les récipients vides devraient être recyclés ou éliminés dans une installation approuvée d'élimination des déchets.

Section 14 Informations relatives au transport

Numéro ONU	Ce produit ne répond pas à la définition de marchandises dangereuses de la partie 2 de la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses
Désignation officielle de transport et description de l'ONU	Pas disponible
Classe(s) de danger relative(s) au transport	Pas disponible
Groupe d'emballage	Pas disponible
Indice de quantité limitée	Pas disponible
Dangers environnementaux	Pas considéré comme un polluant marin en vertu des règlements du TMD canadienne de l'annexe 3.
Précautions spéciales	No special precautions
Transport en vrac	Indice PIU: pas disponible
Renseignements supplémentaires	MARPOL 73/78 et Recueil IBC: Ce produit n'est pas inscrit au Chapitre 17 du Recueil IBC. Pendant le transport, attacher les contenants (remplis ou vides) au moyen d'ancrages adaptés. S'assurer que tous les bouchons, les soupapes et autres fermetures sont en position fermée.

TMD CLASSEMENT DE PRODUIT: Ce produit a été classé à la date de préparation mentionnée à l'article 16 de cette données de sécurité, pour le transport conformément aux prescriptions de la partie 2 sur le transport des marchandises dangereuses. Si les données d'essai applicables, les essais et / ou publiés concernant la classification de ce produit sont énumérés dans les références à l'article 16 de cette fiche de données de sécurité.

Section 15 Informations sur la réglementation

REMARQUE : LE PRODUIT FIGURANT SUR CETTE FICHE A ÉTÉ CLASSÉ SELON LES CRITÈRES DE RISQUE STIPULÉS DANS LE RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS DANGEREUX. LA PRÉSENTE FICHE CONTIENT TOUS LES RENSEIGNEMENTS REQUIS PAR CE RÈGLEMENT.

Tous les composants de ce produit sont classifiés sur la liste intérieure des substances.

Section 16 Autres informations

Date de la dernière révision: juin 18, 2024

Remarque : Il incombe à l'utilisateur d'établir un lieu de travail sûr. Les renseignements sur la santé et la sécurité énoncés dans le présent document ne sont fournis à l'utilisateur qu'à titre indicatif. Les renseignements contenus dans le présent document sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exacts. Les renseignements contenus dans le présent document sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exacts. Toutefois, étant donné que les conditions de manipulation et d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie de résultat et nous n'assumons aucune responsabilité pour tout dommage résultant de l'utilisation de ce produit. Il incombe à l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables.

À l'attention du réceptionnaire des produits chimiques et du coordinateur des fiches de données de sécurité

Dans le cadre de notre engagement envers l'initiative Distribution responsable® de DRC, ClearTech Industries Inc. et ses sociétés affiliées exigent, comme condition de vente, que vous transmettiez la fiche de données de sécurité ci-jointe à tous les employés concernés, tous les clients et tous les utilisateurs finaux. Sur demande, ClearTech vous enverra des renseignements supplémentaires concernant la manipulation du produit, ainsi que tout renseignement relatif à la santé et à la sécurité.

Pour toute question ou préoccupation, prière de communiquer avec notre service à la clientèle ou avec notre service technique.

Références:

- 1) *NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards*; U.S. Department of Health and Human Services, <https://www.cdc.gov/niosh/npg/default.html>
- 2) *WorkSafe BC E-Limit*; Workers' Compensation Board of British Columbia, <https://elimit.online.worksafebc.com/>
- 3) *ECHA - Registered Substance Dossier*; European Chemicals Agency, <https://echa.europa.eu/registration-dossier/-/registered-dossier/15887>
- 4) *Transportation of Dangerous Goods Regulations*; Transport Canada, <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-2001-286/index.html>
- 5) Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals (GHS) *Seventh revised edition*
- 6) International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code) 2007 Edition
- 7) The ACS Style Guide